



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Secrétariat général

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°SG2023 -04-10 portant délégation de de fonction à

Mme Marianne POULAIN, conseillère municipale déléguée

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant que, chaque adjoint au Maire ayant reçu une délégation de fonction, il apparaît nécessaire, pour la souplesse et la rapidité d'administration de la commune, de déléguer des fonctions à certains conseillers municipaux,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonction est donnée à Mme Marianne POULAIN, conseillère municipale déléguée, dans le domaine de l'attractivité économique et touristique du territoire

A ce titre, Mme Marianne POULAIN, conseillère municipale déléguée, est chargée plus précisément de

- L'animation de la politique commerciale et les relations avec les commerçants
- La supervision et l'accompagnement des marchés locaux
- Les relations avec le monde économique et les entreprises du territoire
- La mise en œuvre des orientations municipales en matière de tourisme
- La coordination des animations municipales en lien avec la saison touristique et l'attractivité du territoire

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Marianne POULAIN, conseillère municipale déléguée, à l'effet de signer tout document ou acte relevant des domaines délégués ;

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et transmis à la sous-préfecture de Lorient ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa p

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

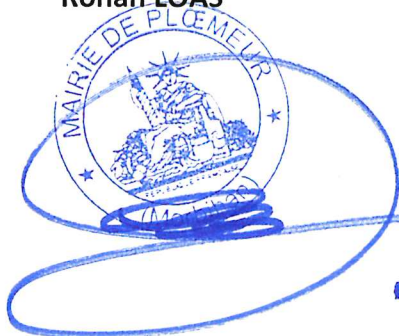
Publié le

ID : 056-215601626-20231005-APSG20231005_2-AI

Fait à Ploemeur, le 05 OCT. 2023

Le Maire

Ronan LOAS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en sous-préfecture de Lorient,
De l'affichage le

Notifié le

Marianne POULAIN